



HAL
open science

L'autogestion à la CSF de Brest

Vincent Porhel

► **To cite this version:**

Vincent Porhel. L'autogestion à la CSF de Brest. Geneviève Dreyfus-Armand, Robert Frank, Marie-Françoise Lévy, Michelle Zancarini-Fournel Les années 68 Le temps de la contestation, Complexe, 2000, 978-2804801380. hal-01374572

HAL Id: hal-01374572

<https://hal.science/hal-01374572>

Submitted on 30 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'autogestion à la CSF de Brest.

in Geneviève Dreyfus-Armand *et alii* (dir.), *Les années 68, le temps de la contestation*, Bruxelles/Paris, Complexe, 2000, pages, 379-397

Cette étude part de «la mise en autogestion» d'une usine par ses employés, la Compagnie de télégraphie Sans Fil (CSF) de Brest en mai-juin 1968. Cet épisode est souvent mentionné et l'on peut avancer qu'il n'y a quasiment point d'ouvrage traitant des événements français dans leur globalité qui n'y fasse une allusion même passagère. Reste que les différentes sources se caractérisent par un flou certain sur les conditions d'une telle autogestion devenue un sujet de débat, politique comme syndical. L'absence de toute étude consacrée à ce qui serait l'anticipation de la grève de Lip m'a donc amené à aller à la rencontre des acteurs de ce conflit, à retrouver les archives privées et publiques consacrées à cette question afin d'approcher, en partant des acteurs et de leurs représentations, les réalités de ce conflit. Force m'est d'admettre que ce que j'y ai trouvé ne correspondait à mes attentes initiales.

Plongée dans la CSF

Une usine dans un contexte

Un rapport préfectoral de 1963 dresse un constat accablant de la situation socio-économique de la Bretagne : « peu d'emplois qualifiés, inexistence d'un marché du travail alimenté par des mouvements interentreprises ce qui rend le réservoir humain difficilement utilisable ». il note par ailleurs que la disparition de nombreuses petites unités artisanales (conserveries, forges, textiles...) en Bretagne entraîne une stagnation de la population active dans le secteur des industries de transformation et la nécessité de créer «100.000 emplois industriels entre 1960 et 1970»¹ c'est dans ce contexte qu'est décidée la délocalisation à Brest de la CSF (il semble peu probable que cette délocalisation soit le fait des manifestations paysannes comme le veut une légende tenace auprès des acteurs de l'usine²).

Brest fait alors partie des villes de plus de 100.000 habitants connaissant un important essor urbain³. Historiquement appuyée sur l'Arsenal, la ville est à la recherche d'industries capables d'absorber le trop plein de main d'œuvre issu du monde rural environnant. Aussi c'est avec joie que le maire de Brest accueille l'installation d'une usine prestigieuse dans sa ville, noyau, pense-t-il, d'un futur développement industriel⁴. Pour les organisations syndicales – en tête la CFDT – la nouvelle est accueillie avec le même enthousiasme⁵ : c'est la concrétisation d'une action de longue haleine en faveur d'une diversification industrielle de Brest ; avec 1.100 emplois projetés, l'usine CSF arrive au troisième rang des plus importants employeurs de la ville après l'arsenal et la mairie.

L'usine qui s'installe à Brest fabrique et met au point des radars destinés à l'armée. Elle comprend deux grandes parties : une partie laboratoire dans laquelle travaillent 25 ingénieurs et 140 agents techniques et une partie fabrication comprenant 600 ouvriers dont 200 femmes OS. Sur les 1.100 employés, on compte 70 cadres (355 ingénieurs de laboratoire et 35 cadres de direction et de production⁶). Cette usine délocalisée de la banlieue parisienne se caractérise donc par une importante fonction de production au dépend de l'activité de recherche, ce qui est une particularité commune à l'ensemble de l'industrie électronique bretonne⁷.

Les acteurs sociaux.

¹ Perspectives nationales du IVe plan, décentralisations enregistrées, conditions locales du marché, vocation naturelles in Yves Lesage, «l'emploi salarié dans l'industrie en Bretagne», *Cahiers économiques de Bretagne*, 1963, p.177-180.

² Voir notamment entretien G.L des 16, 17 et 22 juillet 1997, agent technique en 1968, infirmé par H.D, secrétaire départemental CFDT à l'époque.

³ Claude Seibel, «l'évolution de la population active en Bretagne entre 1954 et 1962», *Cahiers économiques de Bretagne*, 1963 et Jean Bienfait, Brest, *Notes et études documentaires*, n°s 4073-4074-4075, Paris, 1974.

⁴ *Le télégramme* 15 et 16 juin 1963.

⁵ Entretien des 16 et 18 février 1998, H.D, secrétaire départemental CFDT en 1968.

⁶ « La lutte des travailleurs de la CSF à Brest », *Le peuple breton*, n°67, 15 mai 1969. *Le peuple breton* est l'organe de l'Union Démocratique Bretonne.

⁷ Yves Morvan, «les industries électroniques : le choc des idées et le poids des maux» in Fanch Elegoët, *Bretagne 2.000*, 1986, Tud Ha Bro, pages 297-315.

Les acteurs du conflit de la CSF sont à la base de mon étude, mais cette notion renvoie au questionnement actuel sur les catégories. Il apparaît en effet difficile dans le cadre d'une étude très localisée de calquer sur les intervenants du conflit des catégories globales. Même le militantisme catholique, pourtant considéré en Bretagne comme une attache transversale, se révèle ici, non pertinent ; s'il ne s'agit pas de nier l'importance du lien jociste à l'intérieur de l'entreprise, force m'a été de constater que son poids dans l'engagement syndical et minoré par les acteurs du conflit. Ceux-ci renvoient à l'adhésion unanime des militants de la CFTC du Finistère à la laïcisation de 1964 exprimant ainsi la volonté de s'ancrer avant tout dans une « conscience ouvrière »⁸, ne gardant du catholicisme social que la fibre humaniste. Donc ; quelle différenciation permettrait de dépasser les catégories professionnelles ? Mon attention s'est portée sur la perception différenciée qu'ont les différents acteurs de l'espace du conflit : l'usine. Ainsi pour le technicien, l'usine est « transparente », l'absence de cloisons lui permet de se mouvoir d'un atelier à l'autre et il n'explique pas autrement le succès des conflits éclatants dans l'usine⁹. Le ton est différent lorsque l'on s'adresse à un ouvrier¹⁰. Sa vision de l'usine, loin d'être globale, est morcelée en îlots, en espaces inconnus et étrangers. Sa représentation de l'espace est celle d'un individu attaché à son poste de travail, dont il ne se libère qu'à la pause, l'occasion pour lui de traverser ces « ateliers déserts » dont il ignore tout, le vestiaire restant le seul endroit de rencontre. De cette appréhension divergente de l'espace usinier découle une distance ressentie entre « techniciens » d'une part et « ouvriers » de l'autre : l'avantage de pouvoir rester à table après la sonnerie de la reprise, de pouvoir pointer en veston ; autant de fait qui, trente ans après, laissent une marque profonde dans les mémoires ouvrières. Cette différence d'appréciation marque en fait une séparation bien réelle entre les différentes fonctions à l'intérieur de l'usine. A la représentation d'un technicien imbu de lui-même et méprisant un ouvrier mortifié par l'inégalité de traitement¹¹ répond comme en écho le mal-être de l'agent technique, inquiet de ne pas être reconnu à la hauteur de sa formation durement acquise au prix de « l'exode »¹². Pour les uns comme pour les autres, la malaise s'incarne dans la non-reconnaissance de leur niveau de formation, à l'exemple de cet ouvrier tôlier marquant la différence de reconnaissance sociale entre le titulaire d'un bac mécanique promis au statut d'ouvrier, comparé au bac électronique des agents techniques¹³.

Le rôle de la section syndicale

Ces représentations qui construisent les oppositions entre individus à l'intérieur de l'espace usinier se sont trouvées transformées par l'action de la section syndicale qui, en désignant l'ennemi commun, efface durablement les tensions entre les acteurs productifs. Dès 1963, une structure syndicale se met en place sur l'initiative des techniciens d'origine bretonne venus du centre de Malakoff. Très rapidement, la section CFTC (puis CFDT à partir de 1964) supprime les autres sections syndicales¹⁴, notamment la CGT. Le climat social à l'intérieur de l'usine est, dès lors, marqué par une suite de conflits menés sur l'initiative du bureau syndical. Dans ce cadre, la personnalité d'A.C prend une place fondamentale. Par sa volonté de rapprocher les différents métiers au sein de l'usine autour de revendications communes et par son activité syndicale, cet agent technique est le catalyseur de la cohésion des individus. Il fait accepter notamment le rôle moteur de la parole et de ceux qui la dominent par l'ensemble des salariés¹⁵. Si dans un premier temps, la section syndicale se développe autour des agents techniques d'origine bretonne arrivés de Paris, dans un second temps, celle-ci s'ouvre au prix d'une démythification du statut de technicien auprès des travailleurs, dont certains, issus de l'arsenal, assimilaient le technicien à un cadre¹⁶. A ce prix, la section syndicale peut entreprendre de réunir les différentes expériences et les réinvestir dans une contestation permanente de la hiérarchie. Cette contestation prend appui sur la conscience d'une spécificité des acteurs de l'usine et sur la désignation de l'adversaire : cadre ou agent de maîtrise, parisien et réputé incompétent professionnellement. Cette vision commune entraîne une solidarité de fait entre les travailleurs. Cependant c'est dans le conflit qu'elle commence à s'exprimer non sans mal et c'est une personnalité, A.C, qui va assumer la fonction de synthèse.

Les conflits pré-68

Le 23 novembre 1967, l'ensemble du personnel de la CSF débraye à l'appel de la section CFDT. Après avoir défilé le long de la rue Anatole France, le personnel assiste à un meeting à l'Union Locale CFDT animé par le secrétaire de la section syndicale J.G puis une délégation se rend à la mairie et dépose une lettre de demande

⁸ Entretien du 28 décembre 1997, M.L, agent comptable en 1968.

⁹ Entretiens des 22 et 26 décembre 1997, A.C ; agent technique et responsable syndical en 1968.

¹⁰ Entretien du 14 février 1998, P.R. ouvrier tôlier en 1968.

¹¹ idem

¹² Entretien G.L.

¹³ Entretien P.R

¹⁴ En 1967, la section CFDT remporte 9 sièges de délégués du personnel sur 10 et 6 sièges au comité d'établissement sur 7.

¹⁵ Entretien du 28 décembre 1997, R.R. manœuvre en 1968.

¹⁶ Entretien voir note 12

d'entrevue¹⁷. le prétexte de cette action est la réorganisation en cours de l'entreprise ; le syndicat la met immédiatement en rapport avec le projet de fusion avec Thomson-Houston et réclame des informations bien que la Direction nie tout rapport entre réorganisation interne et projet de fusion. Au cœur de ce conflit, c'est bel et bien la question de l'emploi qui est posée à travers les interrogations sur l'avenir du centre de Brest et notamment de sa rentabilité. « *Pour rentabiliser les différentes unités industrielles de la CSF et de la Thomson, il est nécessaire d'augmenter la productivité. Si le volume des affaires n'augmente pas, ce qui est vraisemblable, il faut soit réduire les horaires, soit comprimer les emplois*¹⁸ ». Ces craintes reposent sur des constats notamment le licenciement des salariés en longue maladie et des jeunes ouvriers de retour du service militaire¹⁹. L'annonce d'un déficit de la CSF lié à ses activités de recherche et l'approche de la fusion laissent planer une menace : conforter le centre de Brest dans une activité essentiellement liée à la production. « *Qu'est ce que cela signifierait ? D'abord une nouvelle compression d'effectifs, surtout parmi le personnel qualifié. Cela signifierait aussi que le centre de Brest deviendrait une simple succursale d'un centre d'étude parisien, un corps étranger à l'économie régionale*²⁰ ». Crainte du chômage, crainte du déclassement, crainte d'une nouvelle émigration vers Paris, ces inquiétudes sont au centre des revendications des salariés. Elles rejoignent en cela un mouvement général en Bretagne souligné par Louis Quéré²¹. Tout comme les conflits des Forges d'Hennebont de 1953 à 1966 ou de la métallurgie nazaréenne, le conflit des salariés de la CSF exprime la volonté de substituer à l'adversaire direct, le directeur de l'usine, un adversaire plus lointain et plus global, la direction parisienne. En cela il intègre l'une des données fondamentales des luttes sociales bretonnes des années 1960 : la reconnaissance d'une dépendance par rapport à des centres de décision extérieurs. Cette attitude passe par la remise en cause de la hiérarchie locale incapable de construire un dialogue social à l'intérieur de l'entreprise : « *la loi dans le cadre de la fusion est un caveau de l'immobilisme, un mur derrière lequel on se retranche pour justifier son incapacité de mettre en œuvre des solutions adaptées à notre temps.*²² » proclament les syndicalistes de la CSF peu avant les événements. Trente ans après, l'appréciation de l'attitude de la Direction locale à l'égard de ces inquiétudes n'a pas changé et A.C évoque les attermolements d'une direction quémendant auprès de la section syndicale des informations sur les modalités du processus de fusion²³.

Cette prise en compte du poids du centre décisionnel parisien dans l'avenir de l'usine brestoise est relayée au quotidien, au sein de l'entreprise par le personnel breton qui, en s'attaquant à la maîtrise par le biais de micro-conflits²⁴ s'oppose en fait aux »parisiens« représentants désignés de la menace qui plane sur leur avenir. Il est reproché aux membres de la maîtrise tout d'abord leur origine non-bretonne, plutôt que strictement parisienne. On évoque ainsi l'arrivée d'agents de maîtrise venus d'Algérie avec une mentalité de « colons »²⁵. Cette domination des »parisiens« est d'autant plus mal ressentie par les salariés de l'usine qu'elle s'exprime par un refus de reconnaissance des capacités professionnelles²⁶ dont j'ai souligné le rôle essentiel dans le processus catalyseur des représentations des acteurs. Cette arrogance ressentie débouche sur la mise en cause des capacités professionnelles de la maîtrise et à terme de l'ensemble de la hiérarchie, à commencer par la direction. Celle-ci est accusée – par les représentants syndicaux – d'être par trop inféodée aux décisions du centre de Malakoff²⁷. Cette situation cause de nombreux dysfonctionnement de la production jettent un doute sur les capacités professionnelles des salariés à assurer la rentabilité du centre brestois. Ce constat débouche sur une revendication portée par la section syndicale : l'autonomie du centre brestois vis à vis de Paris, revendication qui devient dès lors le cheval de bataille de la section syndicale de la CSF. Cette autonomie passe par la création à Brest d'un service commercial et d'un laboratoire d'étude. plus largement c'est le refus de n'être dans l'organigramme de la CSF qu'une simple unité de production.

¹⁷ *Ouest-France* des 23, 24 et 25 novembre 1967.

¹⁸ Extrait de la lettre de demande d'entrevue au maire de Brest publiée par *Ouest-France* du 25 novembre.

¹⁹ De fait, 30 emplois ont été supprimés au centre de Brest en 1967 (sources syndicales)

²⁰ Extrait de la lettre de demande d'entrevue.

²¹ Louis Quéré, *Jeux interdits à la frontière*, Paris, Anthropos, 1978, pages 149-152.

²² Lettre ouverte à Mr Delaze (attaché de direction), section syndicale CFDT de la CSF-Brest, le 17 mai 1968 (archives privées).

²³ Entretien A.C, page 102.

²⁴ « *Dans le groupe CSF, l'usine détient le ruban bleu des heures de travail perdues pour fait de grève.* », Alain Murcier, La CSF à Brest, un greffon encore fragile, *Le Monde* du 28 mai 1968.

²⁵ Entretien G.L

²⁶ Sur ce point, très largement partagé, les entretiens du 23 décembre 1997, P.B, O.S en 1968 et R.R.

²⁷ Entretien G.L. cependant sur ce point, l'unanimité n'est pas de mise, ainsi dans l'entretien A.C.

Mai-Juin 1968 à la CSF

L'entrée en grève

Le bureau syndical lance la grève à la CSF le 20 mai après un week-end de préparation. La date d'entrée dans le conflit n'est pas précoce : la France a déjà deux millions de grévistes, le soir du 20, ils sont quatre millions, augmentent sans cesse jusqu'au 28 mai et se stabilisent jusqu'au 2 juin²⁸. La CSF Brest n'est pas non plus la première usine du groupe à se lancer dans la grève puisque dès le 17, l'usine CSF de Guynemer et les usines Thomson de Chauny et de Sartrouville étaient en grève. Le 17 mai, à 14 heures, le bureau syndical se réunit pour discuter du communiqué émanant de la CFDT national qui se déclare solidaire des étudiants²⁹ et avance le mot d'ordre d'autogestion³⁰. Le samedi et le dimanche sont consacrés à la préparation minutieuse de la grève et de l'occupation (chronologie de l'action, contacts avec l'inter-CSF CFDT, rédaction du cahier de revendication). Le lundi 20 mai à 8 heures, l'appel à la grève avec occupation est massivement suivi, le tract de revendication est diffusé. La presse locale couvre abondamment l'événement ; à Brest l'entrée en grève de la CSF prend immédiatement valeur de symbole : « *Hier c'est l'usine CSF qui dès l'ouverture des portes, a donné en quelques sortes, le signal de départ* »³¹ A la date du 20 en effet seule la SNCF est en grève et la gare occupée, l'Arsenal ne se lance que le 21.

Elaboré le dimanche 19, le cahier des revendications est diffusé dans la presse locale le 21. Il comporte six points : « *des revendications matérielles avec en face des revendications de pouvoir permettant de garantir les premières dans l'avenir* »³². Cette articulation entre « *revendications matérielles* » et « *revendications de pouvoir* » marque bien les motivations de départ des grévistes. Dans les premières on retrouve celles déjà évoquées, notamment l'ouverture de négociation sur le projet de fusion – qui demeure la revendication essentielle des grévistes – la mensualisation des horaires, la diminution du temps de travail, la retraite à 60 ans et le salaire minimum. Or c'est bien pour que ces revendications ne soient pas remises en cause qu'apparaît le volet consacré au droit syndical dans l'entreprise à l'intérieur duquel figure « *la démocratisation dans l'entreprise dans une perspective d'autogestion* »³³. Selon A.C, c'est dans une discussion entre membres du bureau qu'est évoquée pour la première fois une remise en cause des structures³⁴. Cependant au cours des entretiens, force est d'admettre que l'origine de l'appel à la démocratisation dans l'entreprise dans une perspective d'autogestion est estompée³⁵. A.C croit se rappeler que la réflexion autour de l'autogestion s'est faite après le week-end de préparation, G.L évoque « *le côté sous-marin du PSU* » ; beaucoup avouent leur ignorance des modalités de mise en place de cette revendication. Cependant ils soulignent unanimement que l'autogestion faisait partie des débats en cours au sein de la CFDT. La « *lettre à Delaze* » qui est rédigée lors de cette réunion ne porte en tout cas aucune référence à une réforme des structures.

La place de l'autogestion dans les revendications initiales est donc bien minime, on ne parle que de « *perspectives* » ; de fait les revendications portent sur tout ce qui touche les travailleurs dans leur travail : formation professionnelle, promotions, poste de travail, carrière, embauche. Seules la dernière revendication « *contrôle financier de l'établissement et de l'entreprise* » impliquerait une participation des salariés à la marche de l'entreprise, amis en aucun cas la hiérarchie n'est directement remise en cause, non plus que le rôle du capital. La revendication autogestionnaire à l'origine semble être une réponse au climat de méfiance à l'égard de la direction nationale régnant dans l'entreprise. Il faut suivre l'occupation au jour le jour pour voir s'affirmer une tentative de construction idéologique qui se révèle à travers l'étude du journal de grève « *Notre combat* ».

Genèse du processus autogestionnaire.

Le terme d'autogestion à la CFDT à la veille des événements de mai/juin 1968 repose sur les projets de deux fédérations, Hacuitex et Chimie, présentés respectivement par Frédo Krumnow dès décembre 1963 et par

²⁸ Alain Delale et Gilles Ragache, *La France de 68*, Seuil, 1978, rééd. 1998, 238 pages.

²⁹ Communiqué confédéral CFDT du 16 mai 1968.

³⁰ Franck Georgi, *L'invention de la CFDT*, Editions de l'Atelier, 1970, « Le mot pour le dire », page 503-507.

³¹ *Le Télégramme* du 21 mai 1968.

³² Archives privées.

³³ « *Nous sommes décidés à obtenir satisfaction. Mais nous ne voulons pas que ces revendications soient remises en cause. Aussi exigeons-nous une réforme des structures en vue d'une participation des salariés à la gestion de l'entreprise* ». Prise de parole d'A.C le 20 mai publié dans *Ouest-France* du 21 mai.

³⁴ Dans le dossier élaboré par A.C au lendemain de la grève figurent des réactions telles que : « *Pourquoi le directeur ne serait-il pas élu ? cela se fait bien en Yougoslavie.* » ou bien « *il faut balayer le passé, rappelez-vous 36.* »

³⁵ Tract de revendication du 20 mai 1968.

Edmond Maire au conseil fédéral des 13 et 14 juillet 1965. A ces dates la confédération, fragilisée par la scission de 1964, est très prudente et évite les innovations trop audacieuses ? les ressemblances entre les deux projets nombreuses, notamment la dénonciation de la monarchie dans l'entreprise, la revendication de l'autogestion ouvrière, le passage des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) dans les mains des travailleurs, de nouveaux pouvoirs au CE et une gestion détachée du capital. Par contre, Frédo Krumnow s'élève contre les trois étapes d'Edmond Maire, l'autogestion étant une notion révolutionnaire et inimaginable dans un contexte dominé par l'argent et le profit, elle ne peut se contenter de solutions partielles.

Les acteurs du mouvement de la CSF ont-ils eu connaissance de ces positions ? le terme n'est en effet pas débattu dans la confédération avant les événements. Il me paraît cependant pertinent en l'absence de toute connexion avérée de rapprocher le modèle autogestionnaire esquissé par le bureau syndical de la CSF le 20 mai et les projets des deux fédérations. Le fameux communiqué confédéral du 16 mai peut permettre une approche, il est annoté par A.C au passage suivant : « *La CFDT dont l'action est déterminée par la volonté d'associer le plus largement possible les travailleurs aux décisions qui les concernent les appelle aujourd'hui à discuter et à s'organiser* ». il a donc été abordé lors de la réunion du 17 mai et les termes utilisés dans les revendications du 20 mai « *démocratisation dans l'entreprise dans une perspective d'autogestion* » rejoignent les termes du communiqué de Détraz « *structures démocratiques à base d'autogestion* ». reste que la nuance apportée par le terme « perspective » est essentielle, le bureau syndical de la CSF marque bien des limites dans le temps à une pratique autogestionnaire. Cette notion rejoint les étapes dessinées par Edmond Maire dans son projet de 1965, le passage de l'entreprise capitaliste à l'entreprise autogérée devant se dérouler selon un cheminement à trois étapes que l'on peut synthétiser comme suit : limitation de l'arbitraire patronal, dissociation de la propriété et de la gestion enfin l'appropriation collective du capital. Cette convergence de vues semble d'ailleurs trouver une confirmation par l'adéquation des termes dans l'après-68 au cours des débats du congrès de 1970³⁶. Par ailleurs, Franck Georgi a évoqué les concordances entre les deux projets autogestionnaires avant 68 et s'il exclut tout déterminisme sociologique lié à l'activité³⁷, il souligne le rôle joué par l'héritage catholique dans l'émergence de l'idée autogestionnaire parlant d'une « conscience participative et décentralisatrice »³⁸. Or si le poids des militants issus de la JOC ou de l'ACO doit être minoré dans le fonctionnement de la section syndicale, le poids de l'éducation catholique dans la formation intellectuelle des acteurs du mouvement est notable³⁹. Ainsi on peut rapprocher dès le 20 mai les positions des grévistes de la CSF aux positions exprimés par les fédérations Chimie et Hacuïtex, le sentiment de dépendance vis à vis de l'extérieur ressenti par le personnel de l'usine CSF fournissant un terreau idéal. La symbolique utilisée par les grévistes sur les banderoles dès le début du mouvement⁴⁰ et reprise par A.C sur la couverture de son dossier en est le témoin. Cette symbolique met en scène les personnages de la bande dessinée de Goscinny et d'Uderzo, Astérix, le Gaulois avec ce slogan : *Notre potion magique c'est l'unité*. la page de garde de cette bande dessinée représente sous l'effet d'une loupe un village à l'extrémité de la Bretagne entouré de camps romains, l'usine CSF de Brest se reconnaît dans ce village d'irréductibles gaulois en lutte constante contre un extérieur hostile.

A travers Notre combat, la construction d'une idéologie.

Pour suivre la piste sinueuse de cette pensée autogestionnaire marquée par les tentatives d'auto-définition des acteurs, le journal de grève *Notre combat* est un outil précieux. Cette feuille dactylographiée – au titre manuscrit⁴¹ – a une pagination variable au cours du conflit ; expression du bureau syndical (elle est rédigée par deux membres du bureau A.C et J.G après discussion), elle se consacre à partir du numéro deux essentiellement à la mise en place de l'autogestion au sein de l'entreprise en excluant toute information externe. Il y a sept numéros du 21 mai au 20 juin (avec deux numéros six). La périodicité est irrégulière car elle colle aux événements qui émaillent le conflit. Ainsi, doctrinaire à ses débuts, elle devient l'expression des indécisions du

³⁶ Lors des débats sur l'autogestion qui se déroulent au cours du congrès confédéral du 6 mai 1970, Edmond Maire intitule son rapport : « *Pour une démocratisation de l'entreprise dans une perspective de transformation sociale et d'autogestion* ».

³⁷ On peut cependant être frappé par les caractéristiques communes à la chimie et à l'industrie électronique (secteur moderne en expansion, « nouvelle classe ouvrière ») par opposition à l'industrie textile dans les années 1960.

³⁸ Franck Georgi, *La CFDT et l'autogestion*, IHTP/CNRS, 18 mars 1996, page 8.

³⁹ Pour preuve, l'entrée en matière de l'ensemble des entretiens, mais qui est aussi un ordre chronologique par rapport à un récit de vie.

⁴⁰ Elle apparaît pour la première fois sur une photo de manifestation dans le *Ouest-France* du 25 mai, à noter que cette symbolique est également reprise par l'entreprise SER et par le même syndicat CFDT.

⁴¹ Au-delà du modèle scolaire d'écriture, la calligraphie marque l'urgence dans laquelle est sorti le premier numéro. Par la suite, cette graphie n'est pas mise en cause : expression de « l'irréversibilité » du processus autogestionnaire tant désiré par le bureau.

bureau syndical quand s'amorce la décrue et s'engagent les négociations. On peut faire correspondre le corps du journal avec les événements marquants de Mai/Juin :

<i>Notre combat</i>	Chronologie nationale et locale
N°1 du 21 mai : point sur l'organisation de l'usine.	Première édition le lendemain de la mise en grève
N°2 du 24 mai : première esquisse des commissions ouvrières.	Des groupes de travail ont rendu leurs premières conclusions. Meeting du 24 mai au cours duquel les prises de parole du bureau syndical se radicalisent : « <i>Nous voulons voir un pouvoir ouvrier s'installer dans les entreprises dans une perspective d'autogestion</i> ».
N°3 du 30 mai : exposé des revendications communes à l'ensemble des centres CSF et Thomson, le ton se durcit à l'attention des hésitants, la section syndicale joue le tout pour le tout alors que les négociations se profilent. Appel à une remise en cause du système capitaliste.	Premiers signes de fléchissement dans les rangs grévistes alors que le Général De Gaulle a disparu. Conférence de presse d'Eugène Descamps le 29 mai à 16h30.
N°4 du 2 juin (absent du dossier A.C) : « proposition de la direction générale par télex » prenant acte du protocole de Grenelle et formulant ses propositions. Celles-ci ne tiennent pas compte des revendications d'autonomie du centre de Brest.	Discours du Général De Gaulle. Déclaration d'André Jeanson. Demande de la section CFDT à sa confédération d'engager et de conclure des négociations avec le président de la Thomson-CSF. Début le 1 ^{er} juin des négociations dans la métallurgie au plan national. Les ingénieurs, cadres et agents de maîtrise qui participaient à l'occupation quittent l'usine.
N°5 du 6 juin : « Pour rendre rentable notre centre », bilan de la grève et perspective de reprise. Mise en évidence des craintes quant à la rentabilité du centre. Reconnaissance d'une direction mais demande d'un partage des responsabilités.	Les négociations continuent dans la métallurgie. Le bureau syndical cherche à provoquer l' « irréversible ».
N°6 du 9 juin : « Les commissions ouvrières », énoncé des statuts et organigramme de l'entreprise.	Le 8 juin, une délégation se rend à Paris. La reprise est générale en France. Echec d'une rencontre avec la direction locale.
N°6 du 20 juin : « Disposition particulière à la CSF Brest ». Première reconnaissance de la spécificité du centre brestois par l'acceptation de la mise en place d'une <i>commission expérimentale</i> .	Il reste 200.000 grévistes. Entretien entre direction et bureau syndical les 11, 12, 13, 14, 15 et 16 juin. Le 13 juin a été distribué un tract reprenant les principes de fonctionnement des commissions ouvrières. Le 17 juin est distribué un mémorandum de la direction sur les dispositions particulières à la CSF-Brest. 21 juin reprise du travail à la CSF.

Dès le premier numéro, le bureau syndical tente d'unifier les membres du personnel : « *chacun doit apporter ses idées, ses connaissances à la société que nous voulons bâtir. Pour nous un O.S ou un ingénieur sont autant de moyens pour la construire* »⁴². On le voit pour le bureau syndical, le « nous » a pour ambition d'intégrer l'ensemble des intervenants, « *de l'ouvrier à l'ingénieur* » travaillant ensemble dans un « *effort collectif* » en prenant des « *décisions démocratiques* »⁴³. Cette union est possible dans le cadre des **commissions ouvrières** qui en améliorant le rendement ont vocation à « *améliorer le sort de tous les travailleurs sans exclusive* »⁴⁴. Ainsi, on note une avancée dans le processus d'autodétermination des acteurs, ceux-ci s'étaient présentés dans la plateforme de revendication du 20 mai comme des « *salariés* » de l'usine reprenant une classification exogène. Cette ouverture vers une remise en cause des classifications socioprofessionnelles est cependant réduite dans ce même numéro deux. En effet, les « *commissions ouvrières* » sont présentées comme composées « *d'ouvriers, d'employés, de techniciens* » autrement dit ces commissions ne comprennent « *ni les représentants de la direction, ni les chefs d'atelier* ». Mais, et ce n'est pas formalisé dans le texte, ces commissions n'intègrent pas non plus les ingénieurs. Dans l'esprit du bureau syndical, une nouvelle classification oppose ceux qui exécutent à ceux qui font exécuter. Cette précision et cette omission sont révélatrices de deux aspects fondamentaux du mouvement. C'est d'une part l'opposition vis à vis de la maîtrise et la mise hors-jeu des cadres parisiens : à aucun moment une ouverture n'est faite dans leur direction à l'exception d'une intervention d'A.C lors du meeting du 24 mai⁴⁵ qui est une tentative évidente d'intégrer cette catégorie socioprofessionnelle très clairement identifiée et très critiquée dans le processus autogestionnaire. D'autre part, l'oubli des ingénieurs s'explique par le refus de ces derniers de se fondre au sein d'une identité collective. S'ils participent au travail des commissions⁴⁶, ils entendent cependant garder leur spécificité socioprofessionnelle. Cette attitude est confirmée par un texte postérieur dans lequel la prise de distance avec les ouvriers et les techniciens est clairement marquée⁴⁷. A l'évidence, la maintien des ingénieurs au sein d'une représentation corporatiste est l'une des limites les plus sérieuses à la mise en place d'un processus autogestionnaire à l'intérieur de la CSF.

Processus autogestionnaire que la section syndicale entend mener à marche forcée quand J.G, secrétaire syndicale, annonce que « *la CFDT pose des actes irréversibles quant au pouvoir des travailleurs dans l'entreprise* »⁴⁸. Ces termes, repris le 30 mai, évoque clairement la troisième et dernière étape du passage à l'autogestion telle que l'a défini Edmond Maire, c'est à dire le passage à la propriété des moyens de production. Cependant cet appel, qui fait sensation, touche-t-il les acteurs de l'usine ? On peut en douter quand avec le 30 mai, le discours se radicalise et se politise. *Notre combat* n°3 évoque ainsi « *le rapprochement des travailleurs, les aspirations légitimes de la classe ouvrière, la lutte du monde ouvrier contre l'arbitraire et l'autorité absolue d'un pouvoir patronal et capitaliste* ». Le poids des événements a évidemment joué, la veille, Eugène Descamps a tenu une conférence de presse où il évoque une crise de régime, alors qu'une manifestation parisienne clame « *gouvernement populaire avec les communistes* ». le même jour B.B, président de l'association Générale des Etudiants Brestois et président des meetings brestois évoque « *le pouvoir aux travailleurs* ». A delà des événements, la section syndicale semble vouloir ressouder les acteurs du conflit autour d'une identité commune et reconnaissable par tous quitte à faire de l'ouvriérisme et tente de finaliser le processus autogestionnaire⁴⁹ alors que les négociations se profilent avec la direction. Ce qui confirme l'existence des réserves d'une grande partie des grévistes quant à la réalité d'une telle transformation au sein de l'usine.

⁴² *Notre combat* n°1 du 21 mai.

⁴³ *Notre combat* n°2 du 24 mai.

⁴⁴ Idem, souligné dans le texte.

⁴⁵ « *Nous avons mis en place la démocratie dans l'entreprise, on parle aujourd'hui d'élection de la maîtrise* », *Ouest-France* du 24 mai.

⁴⁶ On relève de leur part trois textes portant sur le problème des études à Brest, sur les détails d'organisation de la commission « *ingénieurs* » et sur l'organisation des services techniques dans le dossier A.C.

⁴⁷ « *Ce qui est sûr, c'est que les ouvriers et les techniciens ont porté le problème de l'avenir du centre de Brest au grand jour : devant la population brestoise par les journaux, devant les députés de la région et la mairie de Brest, devant la direction de la Thomson-CSF* » dans *CFDT cadres, rencontres de Morlaix* du 31 mai 1969, feuillets dactylographiés, 10 pages.

⁴⁸ *Ouest-France* du 25 mai et sous-titre du dossier A.C.

⁴⁹ L'inquiétude est réelle, témoins les deux avertissements figurant dans *Notre combat* n°3 : « *Si certains d'entre nous hésitent encore aujourd'hui, si certains ont peur des actes irréversibles qu'ils ont créés, qu'ils prennent conscience que c'est l'immobilisme qui a mené les travailleurs français là où ils sont aujourd'hui* » et plus loin « *si demain des structures nouvelles ne sont pas mises en place, le 20 mai 1968 n'aura été qu'une banalité dans la lutte du monde ouvrier* ».

Le notre combat du 6 juin s'inscrit clairement dans la perspective de la reprise, il faut asseoir dans les esprits l'irréversibilité du processus engagé et pour se faire appeler à l'unité mais en ayant recours à une classification antérieure au conflit : ainsi les acteurs regroupent l'ensemble du personnel, de l'ouvrier au cadre⁵⁰. Un nouveau terme révélateur fait son apparition, celui de « communauté »⁵¹, communauté des grévistes par opposition aux non-grévistes et reconnaissance du rôle d'une direction dans un rôle d'arbitre, mais aussi appel à une hiérarchie renouvelée par opposition à une direction locale et à un encadrement supérieur incapable. Après les ouvriers, employés, techniciens moteurs du mouvement après la classe ouvrière s'opposant au pouvoir capitaliste, voilà revenir la direction à qui on demande collaboration, confiance, honnêteté et compétence. Plus notable encore, apparaît une nouvelle classification au sein des acteurs : la « fonction technique » liée à l'expérience professionnelle de chacun et au niveau scolaire et la « fonction économique » spécifique aux dirigeants. Par ce glissement sémantique, l'autogestion se mue en une demande de cogestion et l'irréversibilité n'a plus pour finalité une transformation autogestionnaire mais la reconnaissance d'une action maintenant perçue comme appartenant au passé⁵². L'ultime numéro de *Notre combat* confirme ce tournant en présentant une organisation des commissions ouvrières largement marquée dans ses modalités de constitution par les appartenances socioprofessionnelles classiques avec une liste ingénieur, une liste agent technique, une liste ouvrier et chef d'équipe.

Les commissions ouvrières, vitrines de l'autogestion.

Ce mythe de l'autogestion repose en partie sur la mise en place et la popularisation de ces commissions ouvrières. On peut penser que ce terme, énoncé lors de la réunion des groupes de travail, trouve ses origines dans le vocabulaire du syndicalisme anarchiste – ce terme ayant été employé pendant la guerre d'Espagne – serait-ce le fait d'un salarié d'origine espagnol, la Bretagne ayant accueilli un grand nombre de réfugiée républicains après 1939 ? D'autres sources évoquent une idée émanant d'un ingénieur de l'usine affilié au PSU⁵³. Les commissions prennent tout d'abord la forme de simples « groupes de travail »⁵⁴ qui ont des thèmes de réflexion très généraux : connaissance de l'usine, histoire du mouvement ouvrier, sécurité sociale et retraite. Dès le 24 mai, ces groupes deviennent des commissions ouvrières : car « dans l'entreprise il faut en finir avec les structures hiérarchisées du pouvoir dans leur expression actuelle »⁵⁵. Le terme « ouvrière » apparaît incongru dans la mesure où il est précisé qu'elles ont vocation à regrouper les trois statuts ouvriers, employés et techniciens. Au-delà de la portée ouvriériste, le terme porte en germe une exclusion des autres catégories présentes dans l'usine, cadres, ingénieurs, maîtrise. De fait, c'est contre la hiérarchie que sont mises en place ces commissions en réponse au constat fait dans les conflits antérieurs à 1968 : critique du pouvoir extérieur et partialité créant un climat de défiance entraînant une baisse du rendement menace à terme pour les emplois.

Quelles réponses apportent les commissions ouvrières ? En partant de la base, c'est à dire de l'atelier, les commissions ont une fonction de cohésion sociale à l'intérieur de l'usine. cette cohésion garantit la bonne marche de l'entreprise par une prise de conscience collective. En ce sens les décisions prises au niveau de l'atelier sont conscientes par opposition aux décisions de la hiérarchie par définition inféodées aux décisions nationales et décalées des réalités de l'entreprise. sur ces bases, c'est bien évidemment la question du pouvoir au sein de l'entreprise qui est posée car il ne s'agit pas de mettre en une autogestion ouvrière mais de limiter l'arbitraire patronal en partageant le pouvoir de décision pour ce qui concerne les problèmes qui touchent directement les travailleurs dans leur travail. La diffusion du statut des commissions ouvrières le 13 juin confirme la dérive vers la cogestion en organisant les élections à l'intérieur de l'atelier ou du laboratoire et en définissant avec exactitude les fonctions et compétences des commissions ouvrières notamment concernant le contrôle des candidatures et des évolutions de carrière.

⁵⁰ *Notre Combat* n°6 du 9 juin « pendant ces jours de grève, les occupants, de l'ouvrier au cadre ont contesté le système ».

⁵¹ idem « chacun de nous à son échelle se sent responsable, les décisions qui concernent notre communauté sont prises en compte par les représentants de chaque atelier, chaque service ».

⁵² *Notre Combat* n°6 du 9 juin « la prise de conscience individuelle et collective qui s'est créée dans les ateliers, dans l'usine est un phénomène irréversible ».

⁵³ Entretien G.L

⁵⁴ *Notre Combat* n°1 du 21 mai.

⁵⁵ *Notre Combat* n°2 du 24 mai.

Construction et permanence du mythe CSF

Ainsi durant ce conflit si l'autogestion a été une perspective, elle n'a jamais été réellement envisagée comme une mise en pratique ainsi que l'atteste, trente ans après, la totalité des témoignages. Pour beaucoup, l'autogestion est resté une notion extrêmement floue et tout à fait secondaire au sein du conflit. On est d'autant plus surpris de voir se construire un mythe autour d'une supposée autogestion à la CSF de Brest, mythe contesté dès la fin du conflit par les acteurs eux-mêmes. Ce mythe a un point de départ, la presse locale, puis se prolonge en France et à l'étranger, pour déboucher en 1978 par son énoncé (repris en 1988) au cœur d'un ouvrage historique.⁵⁶

Le rôle de la presse locale

J'ai souligné le rôle que tient l'occupation de la CSF dès le 20 mai dans les médias locaux cette place ne se dément pas et à travers la lecture des quotidiens régionaux *Ouest-France* et *Le Télégramme*, on peut suivre, jour après jour, la construction du conflit à l'intérieur de l'usine et la perception qui en est donnée par des journalistes qui tentent de suivre une actualité dans des conditions difficiles. Deux aspects sont privilégiés par les journalistes : la rencontre avec les étudiants le 23 mai et la mise en place des commissions de réflexion qui vont devenir les commissions ouvrières.

Lorsqu'ils rencontrent les « militants *syndicalistes ouvriers* »⁵⁷, les étudiants brestois sont en grève depuis le 7 mai. Les leaders étudiants présents – notamment B.B, président de l'Association Générale des Etudiants Brestois et F.B, président de la Jeunesse Etudiante Bretonne – sont quotidiennement en contact avec les grévistes à travers la participation au meeting que B.B préside. A cette date du 23 mai, l'ensemble du mouvement étudiant brestois s'est fondu en un inter-comité (depuis le 11 mai) et a entamé un processus de réforme de l'université avec la mise en place de commissions étudiants-enseignants coiffées par une commission paritaire qui dirige le mouvement universitaire tout en participant à l'intersyndicale⁵⁸. C'est donc une démarche identique qui anime les étudiants comme les syndicalistes de la CSF présents à l'entretien, dès lors l'évocation de l'autogestion par les différents participants est mise en évidence par les rédacteurs de la presse qui contribuent ainsi à banaliser cette notion⁵⁹. Or, trente ans après, les témoins prennent acte de la déception née après leur rencontre avec les étudiants et aucun d'eux n'évoque particulièrement une discussion autour de l'autogestion. Les comptes rendus appliqués de la presse en 1968 qui s'interdisent toute réflexion sur les dires des acteurs⁶⁰ posent de fait la question de la mémoire des interviewés. Deux hypothèses peuvent être avancées : l'évolution de la perception qu'ont eu les grévistes des étudiants brestois – beaucoup moins énervés que ceux qui parlaient à la télévision nationale⁶¹ ou sur les radios périphériques – d'où, sans doute, une déception des travailleurs de la CSF à l'issue de l'entretien (à noter que c'est l'unique contact entre les travailleurs de la CSF et les étudiants alors que le processus de réflexion à l'université et à l'usine a des bases identiques), mais aussi, à plus long terme, la remise en cause de la démarche autogestionnaire par les instances nationales a pu jouer un rôle dans le processus de reconstruction. Reste que le conflit de la CSF va subitement sortir du local pour s'inscrire dans le national.

Constitution du mythe.

Le 29 mai, un article paraît dans *Le Monde* intitulé « *a Brest, une entreprise « démocratique » se met en place à la CSF* ». le quotidien national s'était déjà intéressé à cette usine par le biais d'un article de fond daté du 28 mai⁶² et dont l'auteur est alors un syndicaliste de la métallurgie CFDT. Cet article met en évidence l'isolement dont souffre le centre brestois en appelant à une autonomie de l'entreprise dans la droite ligne des revendications du bureau syndical. On peut penser que le quotidien du soir s'est alors interrogé sur le devenir de la CSF Brest alors que la grève bat son plein. Il fait donc appel à son correspondant local à Brest pour plus d'informations. Celui-ci, journaliste au *Télégramme de Brest* ne s'occupe pas du conflit de la CSF, mais de l'agitation universitaire⁶³ aussi va-t-il très largement s'inspirer d'articles déjà parus⁶⁴. Le contenu de l'article du

⁵⁶ Alain Delale et Gilles Ragache, *op.cité*

⁵⁷ *Ouest-France* du 24 mai.

⁵⁸ Sur l'évolution du mouvement universitaire brestois en 1968, Vincent Porhel, *Mai 68 au Collège Littéraire Universitaire de Brest*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Edmond Monange, Brest, 1988.

⁵⁹ *Ouest-France* du 25 mai : « *A l'usine CSF, l'autogestion est à l'ordre du jour* ».

⁶⁰ Sur les relations entre presse régionale et événement, Bernard Prunier, *La presse sans politique*, Paris, Librairie générale de droit et jurisprudence, 1966, 421 pages.

⁶¹ Sur le rôle de la télévision, Marie-Françoise Lévy et Michelle Zancarini-Fournel, « La légende de l'écran noir », *Réseaux*, septembre 1998.

⁶² Alain Murcier, « la CSF à Brest : un greffon encore fragile. »

⁶³ Ce qu'il m'a confirmé dans un entretien qu'il m'a accordé le 2 janvier 1998.

Monde est conforme aux propos tenus dans le journal de grève par les responsables syndicaux. Cependant la fin de l'article annonce la remise en cause de l'autorité du conseil d'administration par les responsables syndicaux et notamment du rôle des banques : c'est l'unique mention qui en est faite au cours du conflit.

Le mythe commence à prendre forme. Le 30 mai, un communiqué de l'UNEF à la suite de la rencontre de l'organisation étudiante avec la CGT, fait expressément allusion à la CSF Brest⁶⁵ ; le 2 juin, les délégués du centre brestois à une rencontre avec d'autres délégués des centres CSF et Thomson à Paris apprennent que leur usine est en autogestion⁶⁶. Il semble bien que, à cette occasion, le mythe prenne son importance. En effet, au cours de ces rencontres, la référence autogestionnaire s'étend. elle est reprise le 6 juin par *Témoignage Chrétien*, mais là encore, on ne peut soupçonner les interviewés d'avoir lancé de fausses nouvelles⁶⁷. Et s'il faut trouver une référence directe à l'autogestion c'est bien plus dans la conclusion de l'article que dans les dires des acteurs.

L'autogestion est à nouveau évoquée par des ouvrières CSF en grève de Grenoble qui évoquent une « mise en pratique »⁶⁸. Le 10 juin, des étudiants rennais se présentent à l'usine de Brest dans la nuit dans le but de se procurer des émetteurs-récepteurs portatifs à l'étonnement des grévistes présents⁶⁹. On retrouve cet épisode, à peine remarqué par les grévistes, sous la plume du dirigeant trotskiste Ernest Mandel dans l'immédiat après-68 avec une certaine déformation : « A l'usine CSF de Brest, les ouvriers qui l'occupaient fabriquaient des talkies-walkies pour faciliter la défense des lieux »⁷⁰. De toute évidence, Ernest Mandel reprend une information antérieure, la même qui a poussé ces étudiants à faire le long voyage de Rennes à Brest. *Le Monde* du 14 juin clôt la couverture médiatique en publiant un article d'un correspondant particulier qui titre : « A Brest : les grévistes subordonnent la reprise du travail à la reconnaissance de » structures de gestion ouvrières » alors que le corps de l'article ne consacre qu'une place minimale à cet aspect. Cette prise de position de la « grande presse » est rapportée par la CFDT en 1969 mais celle-ci se garde bien d'évoquer une quelconque autogestion, rappelant simplement le travail de réflexion fourni lors du conflit⁷¹. Dernier avatar de la construction du mythe CSF, en 1978 Alain Delale et Gilles Ragache évoquent rapidement le conflit de la CSF en laissant entendre que l'autogestion a été une réalité.

Raisons d'un mythe.

On peut se perdre en conjoncture sur les raisons d'une telle popularité. Les acteurs ont, dès le lendemain du conflit, réduit à néant les réalités d'une autogestion à la CSF de Brest pendant les événements. Cependant ils ont à supporter le battage médiatique des derniers jours des événements ainsi l'attaque violente, par presse interposée, de la CGT⁷² accusant les salariés de la CSF de n'avoir aspiré qu'à la cogestion – ce qui, nous l'avons vu, n'est pas tout à fait erroné – accusation qui donne lieu à une réponse immédiate de la CFDT⁷³ défendant la notion de démocratisation dans l'entreprise. Il apparaît clairement que l'aspiration des grévistes de la CSF ne soit jamais allé jusqu'à envisager de mettre l'entreprise en autogestion. Sans doute, cette expérience de réflexion – elle est ainsi présentée dans le dossier post-68 d'A.C – n'aurait jamais franchi les limites du local sans un concours de circonstance. L'article d'Alain Murcier qui attire l'intérêt d'un journal d'audience nationale sur la situation brestoïse, la longueur du conflit (jusqu'au 21 juin) qui permet de remplir les colonnes, alors que le mouvement est largement en reflux ; enfin, et c'est à mes yeux fondamental, la très large ignorance du public sur

⁶⁴ *Ouest-France* du 25 mai et *Télégramme* du 27 mai.

⁶⁵ *Le Monde* du 30 mai : « enfin l'UNEF rappelle que le sens profond de la lutte qui se dégage tant chez les travailleurs que chez les étudiants est la volonté de ceux-ci de prendre en main leurs propres affaires. C'est en ce sens qu'elle a demandé aux étudiants de faire entrer dans les faits la contestation permanente et la gestion des universités par les usagers. De même dans certains endroits (CSF Brest), les travailleurs ont mis leur entreprise en gestion démocratique ».

⁶⁶ Dossier A.C, archives privées.

⁶⁷ C.F Julien, « ils préparaient demain », *Témoignage Chrétien*, 6 juin 1968 : « Il a été question pour l'avenir d'un contrôle intégral des marchés, des salaires, de l'entreprise, etc... Pour l'instant nous n'avons pas de pouvoir, mais nous voulons un contrôle du travail. »

⁶⁸ « Question : et l'autogestion ? on en parlait ?

oui, déjà ; ça été la section de Brest qui l'avait mise vraiment en pratique. Nous on les aimait bien les brestois parce que c'était pas des gars : le pouvoir pour le pouvoir. Ils étaient assez sereins, ils prenaient calmement le temps d'expliquer les choses. » cité dans Jean Bron, *Histoire ouvrière : la CFDT dans l'Isère*, Presse Universitaire de Grenoble, novembre 1984, 288 pages.

⁶⁹ Dossier A.C, archives privées.

⁷⁰ Ernest Mandel, « The lesson of May 68 », *New Left review*, n°52, novembre-décembre 1968, pages 22-23.

⁷¹ *Syndicalisme*, numéro spécial, novembre 1969, page 126.

⁷² Déclaration publique de l'UD.CGT, *Ouest-France* et *Télégramme* du 17 juillet 1968.

⁷³ *Le Télégramme* du 24 juillet 1968.

la signification exacte du terme «autogestion» lancé par les grévistes brestois le 20 mai⁷⁴. J'ai rappelé que le débat sur l'autogestion n'intervient qu'après les événements et qu'auparavant il n'avait pas été discuté dans la confédération. Sa signification renvoie pour la majeure partie des acteurs à un imaginaire où se mêlent aspirations personnelles – être l'égal du chef d'atelier, collective – être considéré comme responsable au sein de l'entreprise et politique – refuser le capitalisme. De toute évidence, peu de personnes au sein de l'usine CSF de Brest avaient une notion exacte de la signification du terme ce qui explique en grande partie les limites atteintes par la démocratisation au sein de cette entreprise.

⁷⁴ Pour preuve, la méprise des syndicalistes nantais remplaçant «autogestion» par «cogestion» dans le communiqué confédéral qu'ils reproduisent pour le diffuser.